

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/23

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à Zekai YAVUZES) Yves MINO (Procuration à Jehanne DE GRASSET)

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Convention relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques rue des Vernes

Dans le cadre de la mise en valeur de la qualité esthétique et environnementale du territoire, la commune a demandé à Orange de procéder au déplacement en souterrain de ses ouvrages de communications électroniques.

Les travaux se situent rue des Vernes et consistent à :

- la réalisation d'études et élaboration du projet technique de déplacement des réseaux
- la réalisation d'une tranchée et pose des installations de communications électroniques
- au retrait des supports et des équipements concernés
- au câblage.

Ces travaux nécessitent la signature d'une convention entre la commune et Orange qui a pour objet de définir les modalités techniques et financières des deux parties.

Il est convenu que la commune indemnise Orange du déplacement en souterrain des réseaux aériens rue des Vernes sur la base d'un devis estimatif d'un montant de 2 156.96€. Un mémoire des dépenses sur la base des frais engagés sera établi net de taxe à la commune.

Il est demandé au Conseil municipal, d'une part, d'approuver la convention, et d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la commune et Orange relatif au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques rue des Vernes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 « ABSTENTIONS » (B. CHAMBOURDON, J. DEGRASSET, M. FISCHER, N. ORSIER, Y MINO par procuration) et 28 voix « POUR » :

- **APPROUVE** la nécessité du déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques rue des Vernes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes et documents y afférents.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in blue ink, belonging to Laurence Potier Gabrion, is written on the page.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

